

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2010

Etai<sup>ent</sup> présents : MM. THOMAS RIPEAUX LELIEVRE LEMASSON MMES ADAM BOUJU FOUBERT LEBOU<sup>C</sup> MM. GRAND GUILLOUARD PICH<sup>EREAU</sup> LEBRETON TRETON

Absents : M. DELAUNAY qui a donné pouvoir à M. le Maire, RINGUENET-PECATE

## 1 - Admission en non valeur demandée par le Receveur Municipal,

Les membres du Conseil ont admis en non valeur la somme de 1.744,90 € du service des eaux à la demande du Receveur Municipal.

## 2 - Demande acquisition de terrain au village des Noës,

Les membres du Conseil n'acceptent pas la vente d'une portion de chemin rural au village des Noës.

## 3 - Achat éventuel d'un terrain (Barbette-Foussard) au bourg de Ligniè<sup>res</sup> près de l'Ecole,

Les membres du Conseil proposent un prix de 2 € le mètre carré pour l'achat d'une portion de terrain.

## 4 - Délégation du Conseil Municipal au Maire,

Les membres du Conseil Municipal ont donné délégation au Maire pour la durée du mandat pour :

- procéder dans la limite des inscriptions budgétaires, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par les différents budgets, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires.

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux à hauteur de 300.000 €, de fournitures pour 40.000 € et de services pour 50.000 € qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle et autoriser le Maire à se porter partie civile au nom de la commune.

## 5 - Modalités de vente des concessions dans les cimetières de Ligniè<sup>res</sup> et Orgères suite aux opérations de reprise des concessions abandonnées,

Les membres du Conseil ont décidé de ne pas modifier le règlement du cimetière et ont pris acte que les ventes de concessions peuvent, à nouveau, être réalisées dans les cimetières de Ligniè<sup>res</sup> et Orgères.

Pour mémoire tarif actuel des concessions :

<u>DESIGNATION</u>		<u>10 ans</u>	<u>20 ans</u>	<u>30 ans</u>	<u>50ans</u>
Cimetière 2 Rocaille dispersion	20 €				
Cimetière 2 Columbarium		400 €	600 €	800 €	
Cimetière 2 Caveau cinéraire		200 €	300 €	400 €	
Cimetière 2 Caveau posé 2 places				1.100 €	1.150 €
Cimetière 2 Caveau posé 4 places				1.800 €	1.850 €
Concession Cimetière 1 & Orgères				100 €	150 €

## 6 - Révision du temps de travail de l'aide maternelle à l'école,

Les membres du Conseil ont décidé d'augmenter le temps de travail de l'aide maternelle à raison de 5 heures de plus par mois – ce qui porte le temps de travail à 30,65 h par semaine (temps annualisé). Les membres du Conseil ont également autorisé M. le Maire à payer au mois de septembre les 14 heures supplémentaires que l'aide maternelle a dû accomplir pendant les vacances d'été.

## 7 - Réflexion sur l'implantation éventuelle d'un commerce de proximité,

M. le Maire a informé les membres du Conseil qu'il a rencontré à la mi-août des représentants du Groupe Carrefour pour le projet d'implantation d'un commerce de proximité. Après étude de marché, réalisée par ce groupe, celui-ci nous a informés que l'installation d'une telle structure sur la commune ne serait pas viable.

Les membres du Conseil ont chargé M. le Maire d'entamer des démarches auprès d'autres groupes.

## 8 - Réflexion sur l'élaboration d'une carte communale,

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'à la demande de Mme la Sous-Préfète une réunion sera organisée à la Mairie le vendredi 17 septembre pour la création éventuelle d'une carte communale.

## 9 - Questions diverses

- Une porte ouverte sera organisée, dans les nouveaux locaux de l'école, le samedi 9 octobre de 10 h à 12 h à l'intention des habitants de la commune.

A Ligniè<sup>res</sup>-Orgères, le 8 septembre 2010

Le Maire,

Signé Jean-Luc THOMAS